

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

Sollicitation des opérateurs de services médicaux et paramédicaux (hôpitaux, cliniques, laboratoires, centres médicaux et personnes physiques autorisées exerçant une activité dans le secteur médical et/ou paramédical) ainsi que des pharmacies à mettre leurs services et prestations à disposition des affiliés et bénéficiaires du régime commun d'assurance maladie à des prix plus économiques

(2014/C 364/04)

1. Contact à la Commission européenne

Commission européenne, PMO.3 Bureau central du RCAM (JSIS Central Office), à l'attention de M. Scognamiglio, Chef d'unité PMO.3, 1049 Bruxelles, Belgique, tél. +32 22952799, fax +32 22975728.

2. Objet de la présente sollicitation

Les fonctionnaires et agents, actifs et post-actifs, des institutions, organes et agences de l'Union européenne (ci-après les «affiliés») ainsi que les personnes à leur charge (ci-après les «bénéficiaires») sont couverts contre les risques de maladie par le régime commun d'assurance maladie (ci-après le «régime» ou le «RCAM»). Ce dernier garantit aux affiliés et aux bénéficiaires le remboursement des frais exposés à la suite de maladies, d'accidents et de maternité, dans les limites et conditions prévues dans une «réglementation commune» ainsi que dans les dispositions générales d'exécution (ci-après les «DGE») de cette dernière. En outre, le régime finance un programme de médecine préventive (dépistage) accessible à tous les affiliés et bénéficiaires (programmes en annexe I).

Le RCAM est géré par l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (ci-après le «PMO»), au sein de la Commission européenne. La structure administrative du RCAM est composée du bureau central (ci-après le «BC»), d'un secteur financier et de trois bureaux liquidateurs, ces derniers étant localisés respectivement à Bruxelles, à Luxembourg et à Ispra.

Le libre choix par les affiliés/bénéficiaires des médecins, hôpitaux, cliniques et autres prestataires de soins de santé constitue l'un des principes fondamentaux du régime.

Le BC souhaite établir des listes d'opérateurs et de prestataires de services médicaux et paramédicaux (hôpitaux, cliniques, laboratoires, centres médicaux, pharmacies et personnes physiques autorisées exerçant une activité dans le secteur médical et/ou paramédical, ci-après les «opérateurs») accordant leurs prestations à des conditions plus économiques aux affiliés et bénéficiaires du RCAM. Les établissements désireux d'offrir leurs prestations dans le domaine de la médecine préventive («check-ups» et dépistages) sont également invités à présenter des propositions en la matière.

Le BC du RCAM se fixe pour objectif d'établir des listes d'opérateurs dont les affiliés puissent faire usage dans leur recherche de conditions financières qui leur soient plus avantageuses en matière de soins de santé, et ce dans les 16 États membres dont la liste figure au point 4 de la présente sollicitation. Ces listes feront donc l'objet d'une large publicité auprès des affiliés/bénéficiaires du RCAM. Ces derniers conserveront leur faculté de libre choix de l'opérateur de services, présents ou non sur les listes proposées. Cependant, une action de communication sensibilisera les affiliés/bénéficiaires sur les enjeux du régime et sur l'intérêt à recourir aux centres ou aux opérateurs repris dans les listes (service de qualité, prix applicables, facilité de prise en charge). Les opérateurs offrant les meilleurs tarifs pourront ainsi raisonnablement s'attendre à voir augmenter leur clientèle, tout en comptant sur l'assurance d'un paiement garanti et rapide en cas de recours au mécanisme de la prise en charge pour les hospitalisations et examens et traitements en milieu hospitalier («one-day clinic»).

La réception de la documentation soumise par les opérateurs, comme la diffusion, par les services du RCAM, des listes résultant de la présente sollicitation, n'engagera en rien les affiliés/bénéficiaires du RCAM ni les services susdits. Ces mêmes services ne concluront pas de contrats, mais seront en mesure de signer des conventions tarifaires.

Les opérateurs qui manifesteront leur intérêt à cet exercice, en transmettant leur liste des prix applicables aux affiliés/bénéficiaires et/ou le pourcentage de réduction proposé par rapport à leurs prix publics, s'engageront à appliquer ces prix aux affiliés/bénéficiaires et, dans le cas de prise en charge de la part de la Commission, à adresser directement leurs factures aux services du RCAM.

Les opérateurs souhaitant participer à cet exercice devront transmettre la liste des services et prestations offerts ainsi que les prix proposés, en précisant la valeur du pourcentage de réduction dont ils entendent faire bénéficier les affiliés/bénéficiaires du RCAM.

Les affiliés/bénéficiaires qui auront recours aux services d'un prestataire repris dans les listes pourront:

- soit payer la prestation directement, pour ensuite demander le remboursement à l'assurance maladie dans le cas prévu par la réglementation RCAM,
- soit, en cas d'hospitalisation ou en cas d'examen dans le milieu hospitalier, demander que la facture soit directement adressée à la Commission par le mécanisme de la prise en charge.

Le RCAM, en remboursant la totalité ou une partie des frais, se subroge à l'affilié dans ses droits et actions contre les tiers, en cas de non application du prix proposé de la part de l'institut/clinique inscrit sur la liste par rapport aux tarifs/prix transmis (en ceci incluse la réduction éventuellement applicable).

Dans ces cas, le RCAM se réserve le droit de refuser de payer la différence de prix ou, dans le cas où le paiement a déjà été effectué, d'en demander le remboursement au prestataire concerné.

Le RCAM informe les prestataires des dispositions de l'article 31 de la réglementation commune par lequel, lorsque la cause d'un accident ou d'une maladie est imputable à un tiers, les institutions sont, dans la limite des obligations découlant pour elles de la présente réglementation, subrogées de plein droit à la victime ou à ses ayants droit dans leurs actions contre les tiers responsables, conformément à l'article 85 bis du statut applicable aux fonctionnaires de l'Union européenne.

Une réponse sera envoyée à tous les opérateurs qui auront répondu au présent appel pour les informer de leur inclusion ou non dans la liste. Tout intéressé non retenu pourra se présenter à nouveau dans un délai de quatre ans (moins six mois) après la date de publication de la sollicitation.

3. Type

Le présent avis constitue une sollicitation à proposer des prestations à des conditions financières plus économiques aux affiliés/bénéficiaires du RCAM. Il met un terme à la validité de la sollicitation précédente (référence: 2011/C 221/06 du 27 juillet 2011).

Les prestations et les prix applicables proposés seront repris dans une ou plusieurs listes (indiquées au point 5 de la présente sollicitation), avec une validité de quatre ans à compter de la date de son ou de leur dépôt auprès des services concernés de la Commission européenne.

Une liste spécifique sera rédigée pour les programmes de dépistage.

La date limite d'envoi des documents pour manifester l'intérêt est fixée à six mois avant l'échéance des quatre ans suivant la date de publication de la sollicitation.

Tous les opérateurs sont invités à se manifester conformément aux dispositions du présent avis, en spécifiant le nom et les coordonnées d'un responsable des contacts avec le RCAM. Le PMO inscrira dans les listes les participants satisfaisant aux critères mentionnés au point 7 de la présente sollicitation.

Les opérateurs qui figurent sur les listes établies sur la base de la sollicitation précédente (référence: 2011/C 221/06) restent inscrits jusqu'à l'échéance de validité de leur proposition. Ils peuvent envoyer une nouvelle proposition conformément aux modalités décrites dans la présente sollicitation afin de garantir une continuité de mise à disposition de leurs services.

Les données à caractère personnel seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et agences de l'Union européenne et à la libre circulation de ces données. Celles-ci et les réponses fournies ne peuvent être traitées qu'aux fins de l'évaluation des documents reçus par le PMO.

Les détails sur le traitement des données personnelles sont disponibles sur le site:

http://ec.europa.eu/dataprotectionofficer/privacystatement_publicprocurement_en.pdf

4. États membres

Pourront manifester leur intérêt les hôpitaux, cliniques, laboratoires, centres médicaux, pharmacies (seulement pour la Belgique) et personnes physiques autorisées exerçant leurs activités dans le secteur de la santé dans les États membres suivants:

- Belgique ⁽¹⁾,
- Danemark,
- Allemagne,
- Irlande,
- Grèce,
- Espagne,
- France,
- Italie,
- Luxembourg ⁽²⁾,
- Pays-Bas,
- Autriche,
- Pologne,
- Portugal,
- Finlande,
- Suède,
- Royaume-Uni.

5. Catégories des listes

Les catégories inscrites dans les listes seront les suivantes:

- hôpitaux — les éventuelles spécialisations particulières sont à préciser à l'intérieur de cette catégorie,
- cliniques privées,
- laboratoires pour effectuer des analyses et visites spécialisées,
- médecins spécialistes (par exemple, gynécologues, pédiatres, dentistes, etc.),
- médecins généralistes,
- services paramédicaux,
- pharmacies (uniquement pour la Belgique),
- programmes de dépistage.

En ce qui concerne les séjours en chambre de cliniques ou d'hôpitaux, les prix devront être renseignés, d'une part, pour le coût journalier d'une chambre à usage individuel et d'une chambre double ainsi que, d'autre part, pour tout éventuel supplément d'honoraires de spécialistes et opérateurs divers résultant du choix par le patient d'une chambre privée.

(1) Pour la Belgique, à prestations et à modalités égales, le prix offert ne pourra pas être supérieur au prix conventionné [voir loi du 19 mars 2013 portant dispositions diverses en matière de santé, publiée le 29 mars 2013 et entrée en vigueur le 8 avril 2013.

Article 4. Dans l'article 42 de la même loi, modifié par les lois des 20 décembre 1995, 22 février 1998 et 19 décembre 2008, un alinéa rédigé comme suit est inséré entre les premier et deuxième alinéas:

«Les conventions mentionnées dans l'alinéa précédent s'appliquent également, en ce qui concerne les dispositions relatives aux tarifs, aux personnes qui bénéficient des soins de santé en vertu d'un Règlement de l'Union européenne ou du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ou encore d'une convention en matière de sécurité sociale.»

Article 5. L'article 50, paragraphe 1, de la même loi est complété par un alinéa rédigé comme suit:

«Les accords précités s'appliquent également, en ce qui concerne les dispositions relatives aux tarifs, aux personnes qui bénéficient des soins de santé en vertu d'un Règlement de l'Union européenne ou du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ou encore d'une convention en matière de sécurité sociale.»

La présente sollicitation porte par conséquent sur le supplément d'honoraires qui serait pratiqué dans le cadre d'une hospitalisation en chambre particulière.

(2) Pour le Luxembourg, le pourcentage de réduction sera considéré à partir des prix conventionnés.

6. **Date limite de validité de la liste découlant de l'appel à manifestation d'intérêt**

Tous les opérateurs pourront déposer la documentation dans un délai de quatre ans moins six mois après la date de publication du présent avis.

7. **Critères en vue de l'inscription sur la liste des opérateurs**

7.1. *Critères d'exclusion*

1. Sont exclus de la participation les opérateurs:

- a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
- b) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle;
- c) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier;
- d) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où la prestation doit s'exécuter;
- e) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne.

2. Les opérateurs doivent attester (par une déclaration sur l'honneur dont le modèle est fourni en annexe 2) qu'ils ne se trouvent pas dans une des situations prévues au paragraphe 1.

7.2. *Critères de sélection*

Capacité technique et professionnelle:

— conformités et autorisation à l'exercice de l'activité en vertu de la législation du pays où ils sont établis ou bien du pays où ils exercent leur activité.

7.2.1. Les opérateurs devront envoyer la documentation attestant le respect de la législation indiquée ci-dessus.

8. **Documentation à fournir par les opérateurs**

8.1. Les opérateurs devront envoyer une attestation d'assurance responsabilité envers des tiers.

8.2. Les opérateurs devront transmettre aussi:

- 1) la liste des prestations sanitaires qu'ils effectuent/fournissent dans leur structure;
- 2) la liste des prix de toutes leurs prestations/examens applicables aux affiliés/bénéficiaires et/ou le pourcentage de réduction des prix que les opérateurs envisagent d'appliquer aux affiliés/bénéficiaires RCAM par rapport à leurs prix publics. Dans ce dernier cas, les opérateurs devront envoyer aussi la liste des prix publics;
- 3) le tableau de comparabilité fourni en annexe, reprenant une série de prestations types, complété avec les prix proposés et le pourcentage de réduction envisagé;
- 4) la liste des produits pharmaceutiques et le pourcentage de réduction des prix (uniquement pour la Belgique);
- 5) les documents tarifaires fournis au format numérique également.

8.3. Le PMO se réserve le droit de:

- rejeter les demandes des opérateurs ne contenant pas tous les renseignements, formalités et documents nécessaires,
- demander aux opérateurs de resoumettre certains, voire la totalité, des renseignements, formalités et documents au cas où, par exemple, le délai de validité desdites attestations serait échu.

9. **Autres informations et renseignements pour les opérateurs**

- 9.1. Les pièces justificatives et les factures à délivrer par les opérateurs aux affiliés doivent être conformes à la législation du pays où les prestations ont lieu.
- 9.2. Les opérateurs devront informer immédiatement le PMO de tout changement éventuel en vertu duquel il ne serait plus en mesure de satisfaire aux critères indiqués au point 7 de la présente sollicitation.
- 9.3. Les prix et/ou le pourcentage de réduction proposés pourront être revus une fois par an.

Dans le cas de modification des prix, les opérateurs devront envoyer la nouvelle liste des prix modifiés endéans le 31 décembre de chaque année. La révision prendra effet à partir du 1^{er} février de l'année suivant la réception des prix modifiés.

- 9.4. Les opérateurs souhaitant être retirés de la liste doivent en informer le PMO par lettre recommandée adressée à la personne de contact indiquée au point 1 de la présente sollicitation.
- 9.5. La sollicitation aura une validité de quatre ans à compter de la date de l'envoi du présent avis à l'Office des publications de l'Union européenne.

10. **Modalité de dépôt**

Les opérateurs sont invités à envoyer leur participation, ainsi que la documentation demandée, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante:

PMO.3 — RCAM
Rue de la Science 27 (SC 27 3/54)
1049 Bruxelles
BELGIQUE
À l'attention de M. SCOGNAMIGLIO

11. **Autres renseignements**

Tous les opérateurs participant à cet exercice seront informés de la suite donnée à leur participation (qu'ils soient repris dans la liste ou non) endéans les trente jours calendrier du dépôt de leur participation.

Le PMO se réserve le droit d'annuler une inscription de la liste et en informe l'intéressé dans les quinze jours calendrier en cas:

- 1) de non-application du prix proposé par l'opérateur;
- 2) de non-respect des règles spécifiques établies par l'État membre où l'activité est exercée.

Annexes: (<http://ec.europa.eu/pmo/tender.htm>)

— Annexe 1 — Programmes de dépistage du RCAM

— Annexe 2 — Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêts

— Annexes 3a et 3b — Tableaux de comparabilité des propositions tarifaires reçues en réponse à la publication de la sollicitation des opérateurs de services médicaux et paramédicaux

—

ANNEXE 1

Programmes de dépistage du RCAM**UNION EUROPÉENNE****Régime commun d'assurance maladie****PROGRAMME DE DÉPISTAGE**

INSTITUTION:

Nom et prénom de l'affilié(e):

N° de personnel ou de pension:

Nom et prénom de la bénéficiaire: Date de naissance:

Le rapport de cet examen de dépistage DOIT être transmis au médecin traitant.

Nom et adresse d'un médecin traitant à qui les résultats seront communiqués:

.....

.....

Les examens proposés sont facultatifs; il est conseillé de les réaliser pour un dépistage efficace.

Tout examen complémentaire doit faire l'objet d'une facturation séparée. Les factures y correspondant sont à remettre au patient.

PROGRAMME DE DÉPISTAGE N° 1**Femme adulte de moins de 45 ans (non active auprès d'une institution européenne)****Périodicité: tous les 5 ans**

1. **Anamnèse détaillée** sur base d'un questionnaire rempli au préalable par la bénéficiaire avec l'aide de son médecin traitant.

2. **Examen clinique complet (voir annexe)**

3. **Examens de laboratoire**

Examen sanguin:

Hémoglobine, hématocrite et numération des globules rouges

Leucocytose et formule, plaquettes

Ferritine

Glycémie

Cholestérol total, HDL, LDL et triglycérides

Créatinine, acide urique

GOT, GPT, gamma GT

HIV, Hépatite C (sauf refus écrit de la bénéficiaire)

Examen des urines:

Albumine, glucose

Recherche de sang

Nitrites

4. **Examen gynécologique**

Examen clinique gynécologique y compris des seins

Cytologie du col utérin et, si nécessaire, colposcopie

5. **Rapport de synthèse** reprenant les facteurs de risque relevé, les anomalies constatées et les conseils de suivi.

Ce rapport est adressé:

1. à la bénéficiaire de l'examen de dépistage;

2. au médecin traitant désigné.

UNION EUROPÉENNE
Régime commun d'assurance maladie

PROGRAMME DE DÉPISTAGE

INSTITUTION:

Nom et prénom de l'affilié(e):

N° de personnel ou de pension:

Nom et prénom de la bénéficiaire: Date de naissance:

Le rapport de cet examen de dépistage DOIT être transmis au médecin traitant.

Nom et adresse d'un médecin traitant à qui les résultats seront communiqués:

.....

Le rapport de cet examen de dépistage peut être transmis au médecin-conseil de son institution (voir adresse) si la bénéficiaire est fonctionnaire ou autre agent statutaire en activité:

.....

Les examens proposés sont facultatifs; il est conseillé de les réaliser pour un dépistage efficace.

Tout examen complémentaire est à facturer séparément. Les factures y correspondant sont à envoyer au patient.

PROGRAMME DE DÉPISTAGE N° 2
Femme de 45 à 59 ans
Périodicité: tous les 4 ans

1. **Anamnèse détaillée** sur base d'un questionnaire rempli au préalable par la bénéficiaire avec l'aide de son médecin traitant.

2. **Examen clinique complet (voir annexe)**

3. **Examen ophtalmologique**

Mesure de l'acuité visuelle et de la correction optique éventuellement nécessaire

Fond d'œil (en cas de diabète ou d'hypertension)

Tonométrie

4. **Examens de laboratoire:**

Examen sanguin:

Hémoglobine, hématocrite et numération des globules rouges

Leucocytose et formule, plaquettes

Ferritine

TSH

Glycémie à jeun

Cholestérol total, HDL, LDL et triglycérides

Créatinine, acide urique

GOT, GPT, gamma GT

HIV, Hépatite C (sauf refus écrit de la bénéficiaire)

Examen des urines:

Albumine, glucose

Recherche de sang

Nitrites

5. **Examen du colon**

Une recherche de sang occulte dans les selles à trois reprises ou. une seule colonoscopie virtuelle à partir de 50 ans.

6. **Rapport de synthèse** reprenant les facteurs de risque relevé, les anomalies constatées et les conseils de suivi.

Ce rapport est adressé:

1. à la bénéficiaire de l'examen de dépistage;

2. au médecin traitant désigné;

3. au médecin-conseil de son institution si elle est fonctionnaire ou autre agent statutaire en activité. Dans ce cas, les résultats de l'examen de dépistage remplacent la visite annuelle.

UNION EUROPÉENNE
Régime commun d'assurance maladie**PROGRAMME DE DÉPISTAGE**

INSTITUTION:

Nom et prénom de l'affilié(e):

N° de personnel ou de pension:

Nom et prénom de la bénéficiaire: Date de naissance:

Le rapport de cet examen de dépistage DOIT être transmis au médecin traitant.

Nom et adresse d'un médecin traitant à qui les résultats seront communiqués:

.....

.....

Le rapport de cet examen de dépistage peut être transmis au médecin-conseil de son institution (voir adresse) si la bénéficiaire est fonctionnaire ou autre agent statutaire en activité:

.....

.....

Les examens proposés sont facultatifs; il est conseillé de les réaliser pour un dépistage efficace.

Tout examen complémentaire est à facturer séparément. Les factures y correspondant sont à envoyer au patient.

PROGRAMME DE DÉPISTAGE N° 2 BIS
Femme de 45 à 59 ans
Périodicité: tous les 2 ans**Examen gynécologique**

Examen clinique gynécologique, y compris des seins

Cytologie du col utérin et, si nécessaire, colposcopie

Mammographie et, si indiqué, échographie des seins

Le rapport est adressé:

1. à la bénéficiaire de l'examen de dépistage;
2. au médecin traitant désigné;
3. au médecin-conseil de son institution si elle est fonctionnaire ou autre agent statutaire en activité. Dans ce cas, les résultats de l'examen de dépistage remplacent la visite annuelle.

UNION EUROPÉENNE
Régime commun d'assurance maladie

PROGRAMME DE DÉPISTAGE

INSTITUTION:

Nom et prénom de l'affilié(e):

N° de personnel ou de pension:

Nom et prénom de la bénéficiaire: Date de naissance:

Le rapport de cet examen de dépistage DOIT être transmis au médecin traitant.

Nom et adresse d'un médecin traitant à qui les résultats seront communiqués:

.....

.....

Le rapport de cet examen de dépistage peut être transmis au médecin-conseil de son institution (voir adresse) si la bénéficiaire est fonctionnaire ou autre agent statutaire en activité:

.....

.....

Les examens proposés sont facultatifs; il est conseillé de les réaliser pour un dépistage efficace.

Tout examen complémentaire est à facturer séparément. Les factures y correspondant sont à envoyer au patient.

PROGRAMME DE DÉPISTAGE N° 3
Femme de 60 ans et plus
Périodicité: tous les 2 ans

1. **Anamnèse détaillée** sur base d'un questionnaire rempli au préalable par la bénéficiaire avec l'aide de son médecin traitant.

2. **Examen clinique complet (voir annexe)**

3. **Examen ophtalmologique**

Mesure de l'acuité visuelle et de la correction optique éventuellement nécessaire

Fond d'œil

Tonométrie

4. **Examens de laboratoire**

Examen sanguin:

Hémoglobine, hématoците et numération des globules rouges

Leucocytose et formule, plaquettes

Ferritine

TSH

Glycémie à jeun

Cholestérol total, HDL, LDL et triglycérides

Créatinine, acide urique, Ca, K

GOT, GPT, gamma GT

HIV, Hépatite C (sauf refus écrit de la bénéficiaire)

Examen des urines:

Albumine, glucose

Recherche de sang,

Nitrites

5. **Examen gynécologique**

Examen clinique gynécologique, y compris des seins

Cytologie du col utérin et, si nécessaire, colposcopie

Mammographie et, si indiqué, échographie des seins

6. **Examen cardiaque**

Électrocardiogramme à l'effort, uniquement en cas de risques cardio-vasculaires évalués à plus de 10 % (voir «Score» de la European Task Force)

7. **Examen du colon**

Une recherche de sang occulte dans les selles à trois reprises ou une seule colonoscopie virtuelle à partir de 60 ans si elle n'a pas encore été effectuée auparavant.

8. Une seule densitométrie osseuse par absorption biphotonique

9. Rapport de synthèse reprenant les facteurs de risque relevés, les anomalies constatées et les conseils de suivi.

Ce rapport est adressé:

1. à la bénéficiaire de l'examen de dépistage;
2. au médecin traitant désigné;
3. au médecin-conseil de son institution si elle est fonctionnaire ou autre agent statutaire en activité. Dans ce cas, les résultats de l'examen de dépistage remplacent la visite annuelle.

UNION EUROPÉENNE
Régime commun d'assurance maladie**PROGRAMME DE DÉPISTAGE**

INSTITUTION:

Nom et prénom de l'affilié(e): N° de personnel:

Nom et prénom du bénéficiaire: Date de naissance:

Le rapport de cet examen de dépistage DOIT être transmis au médecin traitant.

Nom et adresse d'un médecin traitant à qui les résultats seront communiqués:

.....
.....
.....

Les examens proposés sont facultatifs; il est conseillé de les réaliser pour un dépistage efficace.

Tout examen complémentaire est à facturer séparément. Les factures y correspondant sont à envoyer au patient.

PROGRAMME DE DÉPISTAGE N° 4
Homme adulte de moins de 45 ans (non actif auprès d'une institution européenne)
Périodicité: tous les 5 ans1. **Anamnèse détaillée** sur base d'un questionnaire rempli au préalable par le bénéficiaire avec l'aide du médecin traitant.2. **Examen clinique complet (voir annexe)**3. **Examens de laboratoire**

Examen sanguin:

Hémoglobine, hémocrite et numération des globules rouges

Leucocytose et formule, plaquettes

Glycémie

Cholestérol total, HDL, LDL et triglycérides

Créatinine, acide urique

GOT, GPT, gamma GT

HIV, Hépatite C (sauf refus écrit du bénéficiaire)

Examen des urines:

Albumine, glucose

Recherche de sang

4. **Rapport de synthèse** reprenant les facteurs de risque relevés, les anomalies constatées et les conseils de suivi.

Ce rapport est adressé:

1. au bénéficiaire de l'examen de dépistage;

2. au médecin traitant désigné.

UNION EUROPÉENNE
Régime commun d'assurance maladie

PROGRAMME DE DÉPISTAGE

INSTITUTION:

Nom et prénom de l'affilié(e):

N° de personnel ou de pension:

Nom et prénom du bénéficiaire: Date de naissance:

Le rapport de cet examen de dépistage DOIT être transmis au médecin traitant.

Nom et adresse d'un médecin traitant à qui les résultats seront communiqués:

.....

.....

Le rapport de cet examen de dépistage peut être transmis au médecin-conseil de son institution (voir adresse) si le bénéficiaire est fonctionnaire ou autre agent statutaire en activité:

.....

.....

Les examens proposés sont facultatifs; il est conseillé de les réaliser pour un dépistage efficace.

Tout examen complémentaire est à facturer séparément. Les factures y correspondant sont à envoyer au patient.

PROGRAMME DE DÉPISTAGE N° 5
Homme de 45 à 59 ans
Périodicité: tous les 4 ans

1. **Anamnèse détaillée** sur base d'un questionnaire rempli au préalable par le bénéficiaire avec l'aide du médecin traitant.

2. **Examen clinique complet (voir annexe)**

3. **Examen ophtalmologique**

Mesure de l'acuité visuelle et de la correction optique éventuellement nécessaire

Fond d'œil (en cas de diabète ou d'hypertension)

Tonométrie

4. **Examens de laboratoire**

Examen sanguin:

Hémoglobine, hémocrite et numération des globules rouges

Leucocytose et formule, plaquettes

TSH

Glycémie

Cholestérol total, HDL, LDL et triglycérides

Créatinine, acide urique

GOT, GPT, gamma GT

HIV, Hépatite C (sauf refus écrit du bénéficiaire)

Examen des urines:

Albumine, glucose

Recherche de sang

Nitrites

5. **Examen cardiaque**

Électrocardiogramme à l'effort, uniquement en cas de risques cardio-vasculaires évalués à plus de 10 % pour les dix années suivantes (voir «Score» de la European Task Force)

6. **Examen du colon**

Une recherche de sang occulte dans les selles à trois reprises ou une seule colonoscopie virtuelle à partir de 50 ans.

7. **Rapport de synthèse** reprenant les facteurs de risque relevés, les anomalies constatées et les conseils de suivi.

Ce rapport est adressé:

1. au bénéficiaire de l'examen de dépistage;

2. au médecin traitant désigné;

3. au médecin-conseil de son institution s'il est fonctionnaire ou autre agent statutaire en activité. Dans ce cas, les résultats de l'examen de dépistage remplacent la visite annuelle.

UNION EUROPÉENNE
Régime commun d'assurance maladie

PROGRAMME DE DÉPISTAGE

INSTITUTION:

Nom et prénom de l'affilié(e):

N° de personnel ou de pension:

Nom et prénom du bénéficiaire: Date de naissance:

Le rapport de cet examen de dépistage DOIT être transmis au médecin traitant.

Nom et adresse du médecin traitant à qui les résultats seront communiqués:

.....

.....

Le rapport de cet examen de dépistage peut être transmis au médecin-conseil de son institution (voir adresse) si le bénéficiaire est fonctionnaire ou autre agent statutaire en activité:

.....

.....

Les examens proposés sont facultatifs; il est conseillé de les réaliser pour un dépistage efficace.

Tout examen complémentaire est à facturer séparément. Les factures y correspondant sont à envoyer au patient.

PROGRAMME DE DÉPISTAGE N° 6
Homme de 60 ans et plus
Périodicité: tous les 2 ans

1. **Anamnèse détaillée** sur base d'un questionnaire rempli au préalable par le bénéficiaire avec l'aide du médecin traitant.

2. **Examen clinique complet (voir annexe)**

3. **Examen ophtalmologique**

Mesure de l'acuité visuelle et de la correction optique éventuellement nécessaire

Fond d'œil

Tonométrie

4. **Examens de laboratoire**

Examen sanguin:

Hémoglobine, hémocrite et numération des globules rouges

Leucocytose et formule, plaquettes

Ferritine

TSH

Glycémie

Cholestérol total, HDL, LDL et triglycérides

Créatinine, acide urique

GOT, GPT, gamma GT

HIV, Hépatite C (sauf refus écrit du bénéficiaire)

Examen des urines:

Albumine, glucose

Recherche de sang

Nitrites

5. **Examen cardiaque**

Électrocardiogramme de repos

Électrocardiogramme à l'effort, uniquement en cas de risques cardio-vasculaires évalués à plus de 10 % (voir «Score» de la European Task Force)

6. **Examen du colon**

Une recherche de sang occulte dans les selles à trois reprises ou une seule colonoscopie virtuelle à partir de 60 ans si elle n'a pas encore été effectuée auparavant.

7. **Une seule échographie abdominale** pour dépistage de l'anévrisme aortique

8. **Rapport de synthèse** reprenant les facteurs de risque relevés, les anomalies constatées et les conseils de suivi.

Ce rapport est adressé:

1. au bénéficiaire de l'examen de dépistage;
 2. au médecin traitant désigné;
 3. au médecin-conseil de son institution s'il est fonctionnaire ou autre agent statutaire en activité. Dans ce cas, l'examen de dépistage remplace la visite médicale annuelle.
-

ANNEXE 2

**Déclaration sur l'honneur relative aux
critères d'exclusion et à l'absence de conflit d'intérêts**

(Complétez ou supprimez les parties grisées en italiques entre parenthèses)

[Choisissez une option pour les parties grisées entre crochets]

[Le][La] soussigné[e] (*nom du signataire du présent formulaire*):

agissant en son nom propre (*dans le cas d'une personne physique*)

ou

agissant en qualité de représentant de la personne morale suivante: (*uniquement si l'opérateur économique est une personne morale*)

dénomination officielle complète:

forme juridique officielle:

adresse officielle complète:

n° d'immatriculation à la TVA:

- déclare [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle] ne se trouve pas dans une situation faisant [qu'il][qu'elle]:
 - a) est en état ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;
 - b) a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement rendu par une autorité compétente d'un État membre ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
 - c) a commis, en matière professionnelle, une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier, y compris par une décision de la Banque européenne d'investissement ou d'une organisation internationale;
 - d) n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou ses obligations relatives au paiement de ses impôts selon les dispositions légales du pays où [il][elle] est établi[e] ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter;
 - e) a fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou toute autre activité illégale, lorsque ladite activité illégale porte atteinte aux intérêts financiers de l'Union;
 - f) fait l'objet d'une sanction administrative pour s'être rendu[e] coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour sa participation à une procédure d'octroi d'une subvention ou de passation d'un autre marché, ou n'a pas fourni ces renseignements, ou pour avoir été déclaré[e] en défaut grave d'exécution de ses obligations en vertu de marchés ou de subventions financés par le budget de l'Union;
- (*Uniquement pour les personnes morales autres que les États membres et les autorités locales, autrement supprimez la mention*) déclare que les personnes physiques ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle ⁽¹⁾ sur l'entité légale susmentionnée ne se trouvent pas dans la situation visée aux points b) ou e) ci-dessus;
- déclare [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle]:
 - g) ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts par rapport au marché; un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de tout autre type de relations ou d'intérêts communs;
 - h) fera connaître, sans délai, au pouvoir adjudicateur toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts;
 - i) n'a pas consenti, recherché, cherché à obtenir ou accepté, et s'engage à ne pas consentir, rechercher, chercher à obtenir ou accepter, d'avantage, financier ou en nature, en faveur ou de la part d'une quelconque personne lorsque cet avantage constitue une pratique illégale ou relève de la corruption, directement ou indirectement, en ce qu'il revient à une gratification ou une récompense liée à l'attribution du marché;
 - j) a fourni des renseignements exacts, sincères et complets au pouvoir adjudicateur dans le cadre de la présente procédure de passation de marché;
- reconnaît [que la personne morale susmentionnée][qu'il][qu'elle] peut être frappé[e] de sanctions administratives et financières ⁽²⁾ s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies.

En cas d'attribution du marché, les éléments suivants sont fournis sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur:

- Pour les cas mentionnés aux points a), b) et e), un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent récent, délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance, faisant apparaître que les exigences concernées sont satisfaites. Si le soumissionnaire est une personne morale et que le droit national du pays dans lequel il est établi ne prévoit pas la fourniture de tels justificatifs pour les personnes morales, ces documents sont demandés pour les personnes physiques, comme les chefs d'entreprise ou toute personne ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle du soumissionnaire.

⁽¹⁾ À savoir les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques détenant, à titre individuel, la majorité des parts.

⁽²⁾ Conformément aux dispositions de l'article 109 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (règlement financier) et de l'article 145 des règles d'application dudit règlement.

- Dans le cas visé au point d) ci-dessus, des attestations ou des courriers récents, émis par les autorités compétentes de l'État concerné, sont requis. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont le soumissionnaire est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales.
- En ce qui concerne les situations décrites aux points a), b), d) et e), lorsqu'un document visé aux deux paragraphes ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, à défaut, une déclaration solennelle, faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Si le soumissionnaire est une personne morale, des renseignements concernant les personnes physiques ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur cette personne morale ne doivent être fournis qu'à la demande du pouvoir adjudicateur.

Nom et prénom:

Date:

Signature:

ANNEXE 3a

Tableau de comparabilité des propositions tarifaires reçues en réponse à la publication de la sollicitation des opérateurs de services médicaux et paramédicaux

Dénomination du prestataire:

Adresse complète:

Courriel:

Tél.:

Nom, prénom, titre de la personne habilité à signer:

Signature:

Pourcentage de réduction des prix que les opérateurs envisagent d'appliquer aux affiliés/bénéficiaires du RCAM par rapport à leurs prix publics:

Liste des prix publics de toutes les prestations et de tous les examens soumis à réduction pour les affiliés/bénéficiaires du RCAM

Document à annexer par le prestataire en version électronique au format .pdf

ANNEXE 3b

**Tableau de comparabilité
des propositions tarifaires reçues en réponse à la publication de la sollicitation des opérateurs de
services médicaux et paramédicaux**

Dénomination du prestataire:

Adresse complète:

Courriel:

Tél.:

Nom, prénom, titre, de la personne habilitée à signer:

Signature:

1. Catégorie «Hospitalisations et interventions chirurgicales» (hopitaux et cliniques privées)						
			Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
1.1.	Coûts moyens par séjour	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée	%%%%
1.2. Exemples d'interventions chirurgicales suivant la catégorie (voir liste en annexe) uniquement coûts relatifs aux chirurgiens + anesthésistes + assistants						
1.2.1.	Coûts moyens catégorie A1	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée	%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels	%%%%
1.2.2.	Coûts moyens catégorie A2	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée	%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels	%%%%
1.2.3.	Coûts moyens catégorie A3	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée	%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels	%%%%
1.2.4.	Coûts moyens catégorie B1	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée	%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels	%%%%
1.2.5.	Coûts moyens catégorie B2	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée	%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels	%%%%
1.2.6.	Coûts moyens catégorie C1	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée	%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels	%%%%

		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour	
1.2.7.	Coûts moyens catégorie C2	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%	
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%	
1.2.8.	Coûts moyens catégorie D1	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%	
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%	
1.2.9.	Coûts moyens catégorie D2	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%	
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%	
1.2.10.	Coûts moyens «accouchement naturel»	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%	
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%	
1.2.11.	Coûts moyens «accouchement césarienne»	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%	
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%	
1.2.12.	Coûts moyens «FIV»	minEUREUREUREUR
		maxEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%	
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%	

2. Catégorie «Produits pharmaceutiques»		Ristourne
Ristourne accordée	%

3. Catégorie «Médecins spécialistes/généralistes»		Coûts	Ristourne
3.1.	Coûts moyens spécialiste (exemple gynécologue)EUR%
3.2.	Coûts moyens spécialiste (exemple pédiatre)EUR%
3.3.	Coûts moyens médecins généralistesEUR%

4. Catégorie «Services paramédicaux»		Coûts	Ristourne
4.1.	Prestations de dépendance — Séjours dans établissements paramédicaux — Coûts par jourEUR%
4.2.	Prestations de dépendance — Forfait de soins de dépendance — Coûts par jourEUR%
4.3.	Séance de kinésithérapieEUR%
4.4.	Séance de physiothérapieEUR%

5. Catégorie «Laboratoires pour effectuer des analyses et visites spécialisées»		Ristourne
Ristourne accordée	%

CATÉGORIE A1		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
		uniquement coûts relatifs aux chirurgiens + anesthésistes + assistants			
Chirurgie générale et plastique					
1	Incision et drainage d'un panaris osseux ou des gainesEUREUREUREUR
2	Excision d'une ou de plusieurs petites tumeurs situées dans ou sous la peauEUREUREUREUR
3	Excision d'une tumeur sus-aponévrotique sans ouverture de cavité (ganglions, lipomes, etc.)EUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie orthopédique					
4	Réduction d'une fracture de la claviculeEUREUREUREUR
5	Réduction d'une fracture de l'omoplate ou du sternumEUREUREUREUR
6	Réduction d'une luxation d'un doigt ou d'un orteilEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie abdominale, urologique et gynécologique					
7	Extirpation d'un corps étranger du rectumEUREUREUREUR
8	Opération d'un polype du rectumEUREUREUREUR
9	Opération d'une déchirure incomplète du périnéeEUREUREUREUR
10	Tumorectomie du seinEUREUREUREUR
11	Conisation du col utérinEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie vasculaire et thoracique					
12	Ligature ou résection d'une veine variqueuseEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Neurochirurgie					
	/				
Chirurgie ORL et stomatologie					
13	Exérèse des polypes du nezEUREUREUREUR
14	Exérèse endoscopique de polypes ou de petites tumeurs du larynxEUREUREUREUR
15	Opération d'une fistule salivaireEUREUREUREUR
16	Réduction simple d'une fracture du nezEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie ophtalmologique					
17	Énucléation d'un chalazionEUREUREUREUR
18	Traitement au laser pour lésion rétinienne périphériqueEUREUREUREUR
19	Traitement au laser pour iridotomieEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%

CATÉGORIE A2		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
		uniquement coûts relatifs aux chirurgiens + anesthésistes + assistants			
Chirurgie générale et plastique					
1	Incision d'un abcès profondEUREUREUREUR
2	Incision d'un abcès du DouglasEUREUREUREUR
3	Incision d'un phlegmon des parties molles ou d'un anthraxEUREUREUREUR
4	Enlèvement par voie sanglante d'un corps étranger profondEUREUREUREUR
5*	Greffe simple de la peau (moins de 10 cm ²)EUREUREUREUR
6	Ouverture de la fosse ischio-rectaleEUREUREUREUR
7	Supplément éventuel pour utilisation d'un laser chirurgicalEUREUREUREUR
8	DermabrasionEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie orthopédique					
9	Intervention sur une articulation du carpe ou des doigts, du tarse ou des orteilsEUREUREUREUR
10	Réduction d'une fracture d'un os de l'avant-brasEUREUREUREUR
11	Réduction d'une fracture de la main ou du piedEUREUREUREUR
12	Réduction d'une fracture de la rotuleEUREUREUREUR
13	Réduction d'une luxation de la clavicule ou de la rotuleEUREUREUREUR
14	Réduction d'une luxation du coude ou du genouEUREUREUREUR
15	Réduction d'une luxation de la main ou du piedEUREUREUREUR
16	Enlèvement de vis ou de filsEUREUREUREUR
17	Désarticulation d'un doigt ou d'un orteilEUREUREUREUR
18	Amputation totale ou partielle d'un doigt ou d'un orteilEUREUREUREUR
19	Amputation d'un métacarpien ou d'un métatarsienEUREUREUREUR
20	Opération du canal carpienEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie abdominale, urologique et gynécologique					
21	Opération simple d'une fissure analeEUREUREUREUR
22	Réduction d'un prolapsus rectalEUREUREUREUR
23	Laparoscopie simpleEUREUREUREUR
24	Opération d'un prolapsus rectal par cerclageEUREUREUREUR
25	CirconcisionEUREUREUREUR
26	Ligature des canaux déférentsEUREUREUREUR
27	Néphro- ou pyélostomie percutanéeEUREUREUREUR
28	Intervention sur les organes génitaux externes fémininsEUREUREUREUR
29	Ponction de l'épididymeEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%

CATÉGORIE A2		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
Chirurgie vasculaire et thoracique					
30	Ligature ou résection de plusieurs veines variqueusesEUREUREUREUR
31	Exérèse de la veine saphène interne ou externeEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Neurochirurgie					
	/				
Chirurgie ORL et stomatologie					
32	Réduction d'une fracture du nez avec appareil de contentionEUREUREUREUR
33	Opération des végétationsEUREUREUREUR
34	Drain transtympaniqueEUREUREUREUR
35	Extraction d'une dent incluse en salle d'opérationEUREUREUREUR
36	Extraction de moins de 8 dents, sous anesthésie généraleEUREUREUREUR
37	Exérèse d'une glande sous-maxillaireEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie ophtalmologique					
38	Exérèse d'une tumeur non invasive de la conjonctive, de la cornée, de la sclérotique ou de la paupièreEUREUREUREUR
39	Opération simple d'une glande lacrymaleEUREUREUREUR
40*	Canthoplastie (opération de la fente palpébrale)EUREUREUREUR
41	Traitement au laser pour vasculopathieEUREUREUREUR
	pour cataracte secondaireEUREUREUREUR
42	Opération d'un ptérygionEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%

CATÉGORIE A3		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
		uniquement coûts relatifs aux chirurgiens + anesthésistes + assistants			
Chirurgie générale et plastique					
1*	Greffe simple de 10 à 50 cm ² ou greffe par lambeau de moins de 10 cm ²EUREUREUREUR
2	Opération d'un kyste ou d'une fistule sacro-coccygienneEUREUREUREUR
3	Traitement complet de couperose par laserEUREUREUREUR
4	Placement de prothèse pénienneEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie orthopédique					
5	Ostéotomie ou trépanation d'un osEUREUREUREUR
6	Réduction d'une fracture du brasEUREUREUREUR
7	Réduction d'une fracture des deux os de l'avant-brasEUREUREUREUR
8	Réduction d'une fracture simple du bassinEUREUREUREUR
9	Réduction d'une fracture de la jambeEUREUREUREUR
10	Suture d'un tendonEUREUREUREUR
11	Plastie d'un tendonEUREUREUREUR
12	Enlèvement de clous ou de clous-plaquesEUREUREUREUR
13	Résection du coccyxEUREUREUREUR
14	Résection d'une articulation de la main ou du pied (sauf la tibio-tarsienne)EUREUREUREUR
15	Extirpation d'un corps étranger d'une articulation de l'épaule, du coude ou du genouEUREUREUREUR
16	Ostéotomie d'un petit os avec transplantation tendineuseEUREUREUREUR
17	Réduction opératoire d'une fracture de la claviculeEUREUREUREUR
18	Réduction opératoire d'une fracture de la rotuleEUREUREUREUR
19	Réduction opératoire d'une fracture d'une malléoleEUREUREUREUR
20	Réduction opératoire d'une fracture du carpe ou du tarse, à l'exception du calcaneumEUREUREUREUR
21	Désarticulation de la main ou du piedEUREUREUREUR
22	Amputation dans le métatarseEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie abdominale, urologique et gynécologique					
23	Opération d'une fissure anale avec sphinctérotomieEUREUREUREUR
24	Intervention endoscopique sur la vessie (résection du col, extraction de calculs, etc.)EUREUREUREUR
25	Opération de varicocèle ou d'hydrocèleEUREUREUREUR
26	ÉpididymectomieEUREUREUREUR

CATÉGORIE A3		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
27	OrchidopexieEUREUREUREUR
28	Cystostomie par voie sus-pubienneEUREUREUREUR
29	Extraction d'un calcul urétéral par voie endoscopiqueEUREUREUREUR
30	Destruction de calculs urinaires par ondes de choc (par traitement)EUREUREUREUR
31	Amputation du col utérinEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie vasculaire et thoracique					
32	Réséction de la crosse de la saphène interne + exérèse complète de la veine saphène interne et/ou ligature ou réséction d'une ou de plusieurs veines variqueusesEUREUREUREUR
33	Bronchoscopie ou œsophagoscopie avec extraction d'un corps étranger de la trachée, des bronches ou de l'œsophageEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Neurochirurgie					
34	Suture au microscope d'un nerfEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie ORL et stomatologie					
35	TrachéotomieEUREUREUREUR
36	Opération pour exostose du conduit auditif externeEUREUREUREUR
37*	Opération du bec de lièvre simpleEUREUREUREUR
38	Excision partielle de la langueEUREUREUREUR
39	Ablation chirurgicale d'un calcul salivaireEUREUREUREUR
40	AmygdalectomieEUREUREUREUR
41*	Plastie du pavillon de l'oreilleEUREUREUREUR
42	Trépanation du sinus maxillaire par voie externeEUREUREUREUR
43	Opération d'un sinus par voie endo-nasaleEUREUREUREUR
44	Exérèse de la parotide sans dissection nerveuseEUREUREUREUR
45	Extraction de 8 dents ou plus sous anesthésie généraleEUREUREUREUR
46	Désinclusion et extraction d'une dent incluse, par résection osseuse péri-coronaire et/ou ostéotomie dentaireEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie ophtalmologique					
47	Exérèse d'un sac lacrymalEUREUREUREUR
48*	Opération d'un ectropion ou d'un entropionEUREUREUREUR

CATÉGORIE A3		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
49	Traitement au laser de lésions maculaires pour trabéculo- ou iridoplastie panrétinien post-vitrectomie pour brides du corps vitréEUREUREUREUR
50*	Plastie partielle d'une paupièreEUREUREUREUR
51	Exérèse d'une tumeur invasive de la conjonctive, de la cornée, de la sclérotique ou de la paupièreEUREUREUREUR
52	Extraction d'un corps étranger du segment antérieur de la cavité oculaireEUREUREUREUR
53	Opération du strabisme par ténotomieEUREUREUREUR
54	Opération préventive d'un décollement de la rétineEUREUREUREUR
55	Énucléation du globe oculaireEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%

CATÉGORIE B1		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
		uniquement coûts relatifs aux chirurgiens + anesthésistes + assistants			
Chirurgie générale et plastique					
1*	Greffe simple de plus de 50 cm ² ou greffe tubuléeEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie orthopédique					
2	Opération de la rétraction palmaire de DupuytrenEUREUREUREUR
3	Résection de l'articulation tibio-tarsienneEUREUREUREUR
4	Arthroplastie d'une articulation de la main ou du piedEUREUREUREUR
5	Opération du ménisqueEUREUREUREUR
6	Réduction d'une fracture de vertèbreEUREUREUREUR
7	Réduction opératoire d'un foyer de fracture du bras, de l'avant-bras ou de la jambeEUREUREUREUR
8	Réduction opératoire d'une fracture bi- ou trimalléolaire de la chevilleEUREUREUREUR
9	Réduction opératoire d'une fracture du calcaneumEUREUREUREUR
10	Réduction d'une luxation de la hancheEUREUREUREUR
11	Réduction d'une luxation de vertèbreEUREUREUREUR
12	Désarticulation du bras, de l'avant-bras ou de la jambeEUREUREUREUR
13	Amputation du bras, de l'avant-bras, de la cuisse ou de la jambeEUREUREUREUR
14	Résection d'une articulation de l'épaule, du coude ou du genouEUREUREUREUR
15	Opération de l'hallux valgus par méthode combinéeEUREUREUREUR
16	Suture de deux tendons ou plusEUREUREUREUR
17	Greffe d'un tendonEUREUREUREUR
18	Plastie de deux tendonsEUREUREUREUR
19	Nucléotomie percutanée pour hernie discaleEUREUREUREUR
20	Suture des ligaments du genouEUREUREUREUR
21	Plastie des ligaments latéraux du genouEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie abdominale, urologique et gynécologique					
22	Opération d'une fistule rectaleEUREUREUREUR
23	Laparotomie exploratriceEUREUREUREUR
24	AppendicectomieEUREUREUREUR
25	Ouverture d'un abcès dans l'abdomenEUREUREUREUR
26	Opération d'une hernie inguinale ou cruraleEUREUREUREUR

CATÉGORIE B1		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
27	Opération d'une hernie ombilicale ou épigastriqueEUREUREUREUR
28	Opération d'un prolapsus rectal par résection ou plastie des releveursEUREUREUREUR
29	Opération des hémorroïdesEUREUREUREUR
30*	Opération d'une éventration avec plastieEUREUREUREUR
31	PyélotomieEUREUREUREUR
32	Lombotomie exploratriceEUREUREUREUR
33	NéphrostomieEUREUREUREUR
34	Extraction d'un calcul de l'urètre par voie sanglanteEUREUREUREUR
35	Urétrostomie périnéaleEUREUREUREUR
36	Exérèse d'une tumeur de la vessie par voie endoscopiqueEUREUREUREUR
37	Intervention sur l'uretèreEUREUREUREUR
38	Reposition d'une inversion utérineEUREUREUREUR
39	Résection complète de l'endomètreEUREUREUREUR
40	HystéropexieEUREUREUREUR
41	Opération d'une déchirure complète du périnéeEUREUREUREUR
42	Colporraphie avec ou sans périnéoraphieEUREUREUREUR
43	Exérèse d'un ou de plusieurs myômes utérins par voie vaginale ou abdominaleEUREUREUREUR
44	Annexectomie uni- ou bilatérale ou autre opération sur les annexesEUREUREUREUR
45	CésarienneEUREUREUREUR
46	Opération du prolapsus génital par colporraphie antérieure et postérieureEUREUREUREUR
47	Intervention pour incontinence urinaire par voie vaginale ou abdominaleEUREUREUREUR
48	Traitement de la prostate par hyperthermie ou laserEUREUREUREUR
49	Réanastomose des canaux déférentsEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie vasculaire et thoracique					
50	Résection de la crosse de la saphène interne + exérèse des veines saphène interne et externeEUREUREUREUR
51	Ouverture du péricardeEUREUREUREUR
52	Implantation d'un pace-makerEUREUREUREUR
53	Éveinage par radiofréquenceEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%

CATÉGORIE B1		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
Neurochirurgie					
54	Suture + greffe d'un nerf ou suture simple de plusieurs nerfs, ou neurolyse interfasciculaire d'un nerfEUREUREUREUR
55	Opération d'une fracture du crâne avec plastie éventuelleEUREUREUREUR
56	Cure d'hématome intracérébral par simple trépanationEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie ORL et stomatologie					
56*	Opération du bec de lièvre compliquéEUREUREUREUR
57	Traitement d'un sinus par voie externeEUREUREUREUR
58	Réséction endonasale d'une oblitération choanale osseuseEUREUREUREUR
59	Extirpation d'un fibrome naso-pharyngienEUREUREUREUR
60	Trépanation de la mastoïdeEUREUREUREUR
61	Greffe du tympanEUREUREUREUR
62	Réséction sous-muqueuse de la cloison nasaleEUREUREUREUR
63	Thyroïdectomie simpleEUREUREUREUR
64	Arthroplastie ou autre intervention portant sur une articulation du maxillaireEUREUREUREUR
65	Plastie pour division incomplète du voile du palaisEUREUREUREUR
66	Réséction partielle d'un maxillaireEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie ophtalmologique					
67	Suture d'une plaie perforante du globe oculaireEUREUREUREUR
68	IridectomieEUREUREUREUR
69	Exérèse d'une tumeur de l'orbite, par voie antérieureEUREUREUREUR
70*	Opération d'un ptosisEUREUREUREUR
71*	Plastie d'une paupière complètement adhérente au globe oculaire ou totalement détruiteEUREUREUREUR
72	Opération pour strabisme par une autre méthode que la ténotomieEUREUREUREUR
73	Kératotomie radiaire ou par laser pour correction de la myopieEUREUREUREUR
74	Énucléation du globe oculaire avec mise en place d'une sphère en vue d'une prothèseEUREUREUREUR
75	Reconstruction du canal lacrymalEUREUREUREUR
76	Extraction d'un corps étranger de l'orbiteEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%

CATÉGORIE B2		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
		uniquement coûts relatifs aux chirurgiens + anesthésistes + assistants			
Chirurgie générale et plastique					
1	Greffe par lambeau pédiculé de plus de 10 cm ² de côtéEUREUREUREUR
2*	Plastie de réduction mammaireEUREUREUREUR
3*	Reconstruction mammaire par lambeau cutané ou musculo-cutanéEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie orthopédique					
4	Opération d'une luxation récidivante de l'épaule ou du genouEUREUREUREUR
5	Opération d'une fracture du fémur ou du col du fémurEUREUREUREUR
6	Opération d'une fracture des deux os de l'avant-bras ou d'une double fracture de la jambeEUREUREUREUR
7	Désarticulation de la cuisseEUREUREUREUR
8	Résection de la hanche ou ablation de prothèseEUREUREUREUR
9	Arthroplastie de l'épaule ou du coudeEUREUREUREUR
10	Plastie d'un ligament croisé du genouEUREUREUREUR
11	Désarticulation de la ceinture scapulaireEUREUREUREUR
12	Greffe de deux tendonsEUREUREUREUR
13	Tendinoplastie de trois tendons ou plusEUREUREUREUR
14	Opération de la hernie discale dorso-lombaireEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie abdominale, urologique et gynécologique					
15	Opération du prolapsus rectal par voie abdomino-périnéaleEUREUREUREUR
16	Opération pour insuffisance du sphincter anal, par plastie musculaireEUREUREUREUR
17	Opération d'une hernie étranglée avec résection intestinaleEUREUREUREUR
18	Amputation du rectum par voie basse ou abdomino-périnéaleEUREUREUREUR
19	Cholecystectomie (normale ou par laparoscopie)EUREUREUREUR
20	Résection segmentaire du grêleEUREUREUREUR
21	Hémi-pancréatectomie gaucheEUREUREUREUR
22	Réanastomose coliqueEUREUREUREUR
23	Surrénalectomie unilatéraleEUREUREUREUR
24	Résection endoscopique ou sus-pubienne de la prostateEUREUREUREUR
25	Traitement de l'hypo- ou de l'épispadias par plastieEUREUREUREUR

CATÉGORIE B2		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
26	Extraction de calcul urinaire par voie percutanée, après fragmentation par ultra-sonsEUREUREUREUR
27	Néphrectomie partielleEUREUREUREUR
28	Plastie du bassinet rénalEUREUREUREUR
29	Cystectomie partielleEUREUREUREUR
30	Opération d'une incontinence urinaire par prothèse sphinctérienneEUREUREUREUR
31	Mastectomie simple ou avec curage ganglionnaireEUREUREUREUR
32	Opération du prolapsus génital par tri-périnéo-vaginaleEUREUREUREUR
33	Intervention pour incontinence urinaire par voie abdominale et vaginaleEUREUREUREUR
34	Hystérectomie totale par voie vaginale ou abdominaleEUREUREUREUR
35	Opération d'une fistule vésico-vaginale ou recto-vaginaleEUREUREUREUR
36	Création d'un néo-vaginEUREUREUREUR
37	Lithotryptie par ondes de choc extracorporellesEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie vasculaire et thoracique					
38	Embolectomie artérielleEUREUREUREUR
39	Sympathectomie lombaireEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Neurochirurgie					
40	Intervention chirurgicale sur la moelle épinièreEUREUREUREUR
41	Suture + greffe de plusieurs nerfsEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie ORL et stomatologie					
42*	Réfection du nezEUREUREUREUR
43	LaryngotomieEUREUREUREUR
44	Opération de pansinusite unilatéraleEUREUREUREUR
45	Plastie pour division complète de la voie du palaisEUREUREUREUR
46	Exérèse de la parotide avec dissection du nerf facialEUREUREUREUR
47	Plastie du larynx par voie endoscopiqueEUREUREUREUR
48	Évidement pétro-mastoïdienEUREUREUREUR
49	Résection complète d'un maxillaireEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%

CATÉGORIE B2		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
Chirurgie ophtalmologique					
50	Extraction d'un corps étranger magnétique du segment postérieur de l'œilEUREUREUREUR
51	Opération du strabisme par transplantation musculaireEUREUREUREUR
52	Opération de la cataracteEUREUREUREUR
53	Opération du glaucomeEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%

CATÉGORIE C1		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
		uniquement coûts relatifs aux chirurgiens + anesthésistes + assistants			
Chirurgie générale et plastique					
	/				
Chirurgie orthopédique					
1	Arthroplastie de la cavité cotyloïdienneEUREUREUREUR
2	Réparation de plusieurs ligaments du genouEUREUREUREUR
3	Grefe d'au moins trois tendonsEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie abdominale, urologique et gynécologique					
4	Gastrectomie subtotaleEUREUREUREUR
5	HémiectomieEUREUREUREUR
6	Intervention par laparoscopie pour hernie hiatale ou hernie inguinale bilatéraleEUREUREUREUR
7	Opération d'une hernie diaphragmatiqueEUREUREUREUR
8	Hépatectomie partielleEUREUREUREUR
9	Néphrectomie partielleEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie vasculaire et thoracique					
10	Pontage d'une artère d'un membreEUREUREUREUR
11	Dilatation transluminale d'une artère autre que coronaireEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Neurochirurgie					
	/				
Chirurgie ORL et stomatologie					
12	Thyroïdectomie avec dissection des nerfs récurrents et/ou des parathyroïdesEUREUREUREUR
13	Laryngectomie totaleEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie ophtalmologique					
14	Extraction d'un corps étranger non magnétique du segment postérieurEUREUREUREUR
15	Grefe de la cornéeEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%

CATÉGORIE C2		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
		uniquement coûts relatifs aux chirurgiens + anesthésistes + assistants			
Chirurgie générale et plastique					
	/				
Chirurgie orthopédique					
1	Opération du canal lombaire étroitEUREUREUREUR
2	Opération d'une hernie discale cervicale ou dorsolombaire avec arthrodèseEUREUREUREUR
3	Prothèse totale de la hancheEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie abdominale, urologique et gynécologique					
4	Gastrectomie totale avec anastomose œsojéjunaleEUREUREUREUR
5	Pancréatectomie totale ou hémipancreatectomie avec anastomoseEUREUREUREUR
6	Surrénalectomie bilatéraleEUREUREUREUR
7	Colectomie totaleEUREUREUREUR
8	Prostatectomie totale + ablation des glandes séminales par voie abdominaleEUREUREUREUR
9	Extraction de calcul coralliforme par pyélotomieEUREUREUREUR
10	Hépatectomie gaucheEUREUREUREUR
11	Hystérectomie élargie avec curage ganglionnaireEUREUREUREUR
12	Amputation abdomino-périnéale du rectumEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie vasculaire et thoracique					
13	Revascularisation d'une artère carotideEUREUREUREUR
14	Revascularisation d'une artère d'un membre par greffon saphène interneEUREUREUREUR
15	Revascularisation de l'aorte sous-rénale, y compris le carrefourEUREUREUREUR
16	Revascularisation d'un gros vaisseau thoraciqueEUREUREUREUR
17	Opération sur le cœur sans circulation extra-corporelle ni hypothermieEUREUREUREUR
18	Exérèse d'une tumeur du médiastinEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Neurochirurgie					
19	Cure d'un hématome intracrânien par grand volet de trépanationEUREUREUREUR
20	Mise en place d'un drainage pour hydrocéphalieEUREUREUREUR
21	Exérèse d'une tumeur du canal rachidienEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%

CATÉGORIE C2		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne	Hospitalisation de jour
Chirurgie ORL et stomatologie					
22	Laryngectomie partielle avec reconstructionEUREUREUREUR
23	Opération radicale de pansinusite bilatéraleEUREUREUREUR
24	Fenestration ou opération sur la chaîne des osseletsEUREUREUREUR
25	Résection du maxillaire et de la base du crâneEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%
Chirurgie ophtalmologique					
26	Opérations du décollement de la rétineEUREUREUREUR
	Ristourne accordée%%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%%

CATÉGORIE D1		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne
		uniquement coûts relatifs aux chirurgiens + anesthésistes + assistants		
Chirurgie générale et plastique				
	/			
Chirurgie orthopédique				
	/			
Chirurgie abdominale, urologique et gynécologique				
1	Gastrectomie totale + hémipancreatectomieEUREUREUR
2	Duodéno pancréatectomieEUREUREUR
3	Anastomose portocave ou similaireEUREUREUR
4	Colectomie totale avec reconstitution d'un réservoir iléalEUREUREUR
5	Opérations sur l'œsophage par voie thoraciqueEUREUREUR
6	Hépatectomie droiteEUREUREUR
	Ristourne accordée%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%
Chirurgie vasculaire et thoracique				
7	Intervention sur le cœur ou les gros vaisseaux sous hypothermieEUREUREUR
8	Opération du cœur ou des gros vaisseaux thoraciques sous circulation extracorporelleEUREUREUR
9	PneumectomieEUREUREUR
	Ristourne accordée%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%
Neurochirurgie				
10	Cure d'hématome intracérébralEUREUREUR
11	Cure de tumeur intracérébrale par grand volet de trépanationEUREUREUR
12	Intervention sur l'hypophyse par volet de trépanation ou par voie transnasaleEUREUREUR
	Ristourne accordée%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%
Chirurgie ORL et stomatologie				
	/			
Chirurgie ophtalmologique				
	/			

CATÉGORIE D2		Chambre commune	Chambre 2 personnes	Chambre 1 personne
		uniquement coûts relatifs aux chirurgiens + anesthésistes + assistants		
	Chirurgie générale et plastique			
	/			
	Chirurgie orthopédique			
	/			
	Chirurgie abdominale, urologique et gynécologique			
	/			
	Neurochirurgie			
1	Opération pour tumeur cérébrale sous-tentorielle par grand volet de trépanationEUREUREUR
2	Opération d'un anévrisme intracérébralEUREUREUR
3	Opération d'une tumeur intramédullaireEUREUREUR
4	Opération d'une tumeur de l'angle ponto-cérébelleuxEUREUREUR
	Ristourne accordée%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%
	Chirurgie ORL et stomatologie			
	/			
	Chirurgie ophtalmologique			
	/			
	Transplantations			
6	du reinEUREUREUR
7	de moelle osseuseEUREUREUR
8	du pancréasEUREUREUR
9	du cœur et/ou des poumonsEUREUREUR
10	du rein et du foieEUREUREUR
11	du foieEUREUREUR
	Ristourne accordée%%%
	Suppléments d'honoraires éventuels%%%

Dentisterie		Codes RCAM	Honoraires	Ristourne accordée
SOINS ET TRAITEMENTS PRÉVENTIFS				
1	Consultation	310EUR%
2	Radiographie endobuccale	310EUR%
3	Radiographie panoramique ou téléradiographie	310EUR%
4	Application de fluor, scellement des puits et fissures	310EUR%
5	Détartrage	310EUR%
6	Obturation coronaire	310EUR%
7	Reconstitution, faux moignon (avec vis ou tenon), inlays et facettes en résine	310EUR%
8	Dévitalisation et obturation radiculaire	310EUR%
9	Extraction normale, incision d'abcès, esquillectomie	310EUR%
10	Extraction chirurgicale, dent incluse, apectomie, amputation radiculaire, frénectomie	310EUR%
11	Divers (à préciser)	310EUR%
OCCLUSODONTIE (plan de traitement; note explicative)				
12	Gouttière occlusale (gouttière de bleaching exclue), y compris plan de traitement et note explicative	315EUR%
PROTHÈSES CONJOINTES (schéma et radiographies nécessaires)				
13	Faux moignon coulé, inlay-core	320EUR%
14	Couronne coulée	321EUR%
15	Coiffe télescopique	321EUR%
16	Couronne ou élément céramo-métallique	321EUR%
17	Facette céramique	321EUR%
18	Inlay céramique	321EUR%
19	Inlay or	321EUR%
20	Attachement (à préciser)	322EUR%
21	Couronne ou pontique PROVISOIRE	323EUR%
22	Dépose ou repose d'éléments fixes, par élément	324EUR%
23	Réparation de couronnes ou d'éléments de bridge, par élément	325EUR%
PROTHÈSES AMOVIBLES (schéma nécessaire)				
24	Plaque base résine	330EUR%
25	Dent ou crochet sur base résine	331EUR%
26	Prothèse complète supérieure ou inférieure	332EUR%
27	Plaque base résine PROVISOIRE	333EUR%
28	Dent ou crochet PROVISOIRE sur base résine	334EUR%
29	Plaque métallique coulée (crochets compris)	335EUR%

Dentisterie		Codes RCAM	Honoraires	Ristourne accordée
30	Dent sur plaque métallique coulée (jusqu'à 10 maximum)	336EUR%
31	Réparation d'une base résine	337EUR%
32	Adjonction (remplacement) d'une dent ou d'un crochet sur base résine	337EUR%
33	Adjonction (remplacement) d'une dent ou d'un crochet sur base métallique	337EUR%
34	Rebasage (partiel ou complet/plaque résine)	338EUR%
35	Rebasage (partiel ou complet/plaque métallique)	338EUR%
IMPLANTOLOGIE (schéma et radiographies nécessaires)				
36	Étude préalable	/EUR%
37	Greffe d'os autogène par chirurgien maxillo-facial	350EUR%
38	Matériel posé (implant, abutment, os synthétique, membrane et matériel stérile jetable)	/EUR%
39	Anesthésies locales	/EUR%
40	Acte chirurgical	/EUR%
41	Recherche et mise à nu de la tête de l'implant	/EUR%
42	Divers (à préciser)	/EUR%